

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 135

Artikel: Les origines de la crise Chinoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 27^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27^{me} année LE PAYS

Les origines de la crise Chinoise

L'Impératrice régnante Sy-Tay-Heou

(Suite.)

Au nom de ses droit de mère, dès qu'elle voit décliner Tong-Tche, Tse-Hy s'instale à son chevet, fait bonne garde. Eloigne les conseillers suspects, soutient les illusions du malade sur la durée de ses jours, empêche cet être désagréable de prendre une résolution pour le choix de son successeur. Vient l'heure où l'âme semble s'effacer, où la vie abandonne le corps par morceaux. La bouche de Tong-Tche ne prononce plus que des mots inintelligibles ; les yeux seuls parlent, dolent, presque toujours approbatifs, pour répondre aux questions que l'oreille perçoit mal. Soudain, les gongs d'appel résonnent lugubrement dans la nuit, l'impératrice-mère convoque les princes, les grands, les chefs d'eunuques, les fonctionnaires du palais. Près du lit de l'empereur expirant ou expiré — nul ne sait — un fidèle secrétaire lit le testament dynastique où Tong-Tche désigne pour lui succéder un enfant de trois ans, son cousin, avec les deux impératrices douairières comme régentes. Quelques instants après, il n'y a plus d'empereur. Il faut se hâter de proclamer l'autre. Tse-Hy dépêche quelques eunuques pour arracher à son berceau l'enfant désigné, fils du prince Chouén. Au petit jour, les gongs, les trompettes, les bombardes éclatent de nouveau : c'est l'impératrice élu qui arrive. Apporté dans la salle du trône, pleurant peut-être comme un vulgaire marmot, il reçoit, ébahi, l'hommage des séaux, tartares et chinois. Les deux régentes sont à ses côtés.

L'organisation de ce coup d'Etat lugubre,

majestueux et pacifique, n'est le fait ni d'une intelligence ni d'une volonté ordinaire. Il donna quatorze années de pouvoir à son auteur. Aucune tête ne tomba, ce qui prouve que Tse-Hy n'est pas sanguinaire par unicité de plaisir de tuer. En l'occurrence, maîtresse incontestée, comme elle n'avait à briser aucune résistance dangereuse pour la dynastie ou pour l'empire, elle se contente de destituer ou d'expédier aux provinces les amis de son fils que des abus de faveur ont comblés sans aucun mérite, de boutons ou de panaches mandarinaux. Le choix fait par Sy-Tay-Heou violait, d'une façon indéniable, les lois de la famille impériale en la matière. Cependant personne ne protesta.

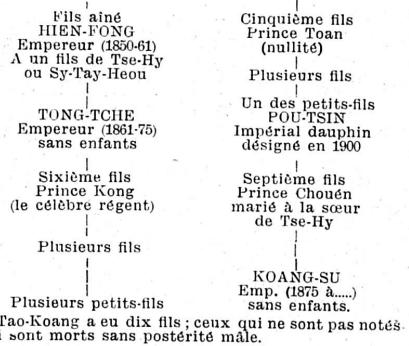
On a dit et écrit que l'empereur a pleine liberté de choisir le futur « Fils du Ciel » parmi ses enfants ou ses autres parents. C'est mal formuler la loi successorale des Tsin. Elle est plus complexe : l'empereur choisit le titulaire du trône ; il doit élire l'aîné, à moins de raison grave, qu'il faille, par exemple, éviter un indigne pour doter l'empire d'un cadet plus capable ; si l'empereur n'a pas de descendant direct, il doit désigner un frère ou un cousin, mais, d'après la même règle, en suivant l'ordre de primogéniture, toujours sauf raisons graves. Ces lois, il faut le dire, furent souvent violées, au grand désespoir, peut-être des sages potentiats qui les ont instituées.

D'après la généalogie des cinquante dernières années des Tsin que je donne en note pour l'intelligence de toutes ces histoires de successions (1), on constate que deux branches précédéaient celle de Kouang-Su — l'empereur actuel, — fils du prince Choén. Pourquoi cette dérogation ? Les motifs étaient peu sérieux : Sy-Tay-Heou écarta les fils du prince Toan,

sous prétexte que celui-ci, de médiocre intelligence, aurait pu causer des embarras ; les fils du prince Kong, ancien chancelier, très mêlé aux affaires, furent mis de côté, parce qu'on avait besoin de leur père au Conseil. Il faut savoir, à ce propos, que le père de l'empereur régnant doit quitter le palais et se confiner dans un rôle privé. C'est étrange, mais c'est le résultat d'un conflit de respects que le rituel chinois, très formaliste, s'est déclaré impuissant à régler. Tous doivent se prosterner en présence du Fils du Ciel. Si le père de l'empereur réside ou vient au palais pour les affaires, quelle attitude doit-il prendre ? S'il se prosterner, le respect filial est violé ; s'il ne s'incline pas, la majesté de l'Unique est offensée. Aussi le père de l'empereur habite en ville, sans aucune charge qui l'oblige à venir aux audiences. L'empereur va le voir chez lui assez rarement ; mais alors comme fils, il se prosterner devant lui.

Le prince Chouén ou Choun, ami de Tse-Hy, était conciliant, ami de la tranquillité, assez in-

(1) Généalogie des Tsin depuis TAO-KOANG (empereur, 1821-1850).



tombent, sans que la fin soit apaisée ; les années où, devant sa pauvre table, l'imaginatif, pour se mettre au cœur un peu d'illusion, essaie de se figurer que son maigre potage est de l'ambroisie, et sa misérable pitance un mets des dieux, alors, Marie-Alice apparaissait, secourait et consolait.

Et voilà qu'elle aussi allait, à son tour, connaître les angoisses du déclin. Les paiements devenaient difficiles chez la Boccellini, et les notes, les réclamations, retardées durant les premiers mois, par une sorte de respect pour sa maladie, à présent qu'on ne voyait pas venir la guérison, commençaient à affluer.

L'or dans le tiroir était absolument épuisé.

— Il n'y a plus rien ma mère, murmura un jour Yvan qui, sur la demande de Marie-Alice, venait d'ouvrir le secrétaire.

Les yeux de la Boccellini exprimèrent la déresse et semblaient répondre :

— Plus rien ?

Mon Dieu, elle n'avait même pas la ressource

Feuilleton du Pays du Dimanche 33

LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

La gêne approchait donc à pas sournois. Outre les sommes considérables jetées dans le gouffre des folies du comte de Ruloff, on avait toujours vécu grand train chez la cantatrice. Cette incomparable artiste était inhabile à économiser. Elle dépensait ou donnait tout à mesure de ses gains ; ses aumônes avaient été plus grandes encore que ses prodigalités. Sœur Florence assurait que ses mains, toujours ouvertes et généreuses, laissaient tomber autant de pièces d'or qu'un seigneur jette de grains à travers les sillons.

Autrefois, à l'heure de ses triomphes, Marie-Alice souriait de cette houblade, que la reconnaissance de la chère sœur Florence rendait un peu exagérée. Qui aurait jamais pu dire cependant, ce qu'elle avait obligé de gens dans l'embarras ? C'est vrai qu'elle ne savait pas vivre de peu ; mais son amour du luxe, seul, n'aurait pas absorbé les sommes énormes, gagnées par sa merveilleuse voix.

Elle disait, alors, dès qu'elle était à court d'argent :

— Je chanterai.

Et elle chantait, et elle ne pouvait secourir de navrantes misères. Jamais un artiste vieilli n'avait eu recours à son grand cœur sans recevoir une aide généreuse. Quand les années devaient dures et tristes, pour les vaincus dans la grande mêlée artistique, quand l'heure avait sonné de quitter le banquet, parce que de plus jeunes appétits vous poussent hors de table ; oui, quand elles avaient sonné, les tristes années où les cheveux blanchissent, où les canines